

N° 18 MAI 2017

Notre Commune vit cette année 2017 au rythme des élections qui impliquent la présence des élus 4 week-end à la Mairie, pour l'instant...Chacun se rendra compte du rôle et du service rendu notables pour ces évènements importants de notre démocratie.

Beaucoup d'implications aussi dans le fonctionnement de la nouvelle **Communauté de Communes de la Dombes**, sous la présidence de Michel GIRER, qui est effective depuis le 1^{er} janvier avec création de 14 **commissions** !

Se sont impliqués Michel ALBERTI (commission Travaux), Joël FAGNI (commission environnement), Delphine GUDET (commission action sociale) , Francis PESTELLE (commission culture, vie associative, patrimoine, CLD, événementiel), Jean Paul GRANDJEAN (commission Spanc et assainissement collectif et commission Gemapi , Natura 2000,eau potable).

Beaucoup de travail en perspective.

Où en sont projets et travaux :

L'aménagement du trottoir de la route de Saint Nizier est terminé : il permet un cheminement facile des piétons, poussettes, PMR (personnes à mobilité réduite) avec un aménagement au niveau du passage à niveau. La voirie à l'entrée du lotissement La Dame est refaite.

A la Résidence Les Platanes (ex gendarmerie) les 6 appartements ont été rénovés et 5 sont loués. Les Parkings ont été refaits avec pose d'un portail électrique.

A la suite de la tempête du 4 février , la **Croix du clocher de l'église** s'est rompue , conduisant à faire une réparation urgente et difficile menée à bien par l'entreprise CHARRION rapidement.

La réalisation du parking de la Gare (à laquelle est associée la création d'une mini-crèche et d'un RAM par la Com Com) a pris un peu de retard du fait de la fusion des 3 com com. Les élus n'ont pas regretté d'avoir poursuivi sans attendre la construction du **city-stade** qui a été ouvert pour les vacances de Pâques pour la grande joie des enfants du village ;

L'Agence Postale ouverte fin décembre dans les locaux de la Mairie connaît un grand succès et Nathalie JANICHON gère une affluence nombreuse !

L'audit du réseau d'assainissement du village réalisé par le cabinet NALDEO est rendu : il donne un descriptif précis de l'état de l'ensemble des canalisations qui va conduire à programmer dans les années à venir des réfections sur certains secteurs et la mise en séparatif de la totalité du réseau sur la partie droite du Renon. Cette étude est aussi déterminante pour choisir les modalités de reconstruction de la Station d'épuration toujours à l'étude.

Le Conseil municipal a validé et **arrêté dans sa séance du 28 février le projet de révision du PLU** qui est transmis pour avis aux autorités, avant la mise en route de l'enquête publique.

Le fleurissement : travail important réalisé par trop peu de bénévoles. En 2016, la commune de Marlieux s'est classée dans les 19 premières de sa catégorie. Bel encouragement pour la commission de fleurissement qui s'efforce d'améliorer le cadre de vie des Marliozards. Avec le mois de mai, le temps des plantations arrive, puis tout au long de l'été il faudra désherber, entretenir les massifs et arroser. Beaucoup de travail et peu de main d'œuvre. **Vous pouvez vous joindre à l'équipe en place.** Merci de contacter **Colette Dechaix 0681102807 ou Eliane Rognard 0671302827.**

L'entretien du village et des espaces verts fait l'objet d'une réflexion de la part de la Municipalité. En effet depuis le 1^{er} Janvier 2017, la loi de transition énergétique interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires autres que ceux, beaucoup moins efficaces, autorisés pour l'agriculture biologique. La commune a entrepris une étude des différents procédés récemment développés pour assurer la maintenance des voies de circulation et des nombreux espaces verts du village. Aidée par le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne, la commune a adopté un **plan de désherbage**, document qui définit les procédures à mettre en œuvre pour le respect de la réglementation. Pour réaliser cette démarche longue et délicate par manque d'analyse fiable, la Municipalité bénéficie de l'aide de Laurent Moussy et de Matthew Nandry, agent nouvellement recruté (au départ de Mickaël Collado), qui ont, tous les deux, reçu une formation spécifique dans ce domaine. Pendant cette période nous sollicitons une indulgence particulière de la part des habitants de Marlieux; les quelques végétaux qui peuvent apparaître en bordure de chaussée ou sur les trottoirs ne doivent pas être assimilés à de la saleté.

Pour information débute sur un tènement situé en bordure de la route de la Mitaine privé **un lotissement privé de 6 maisons** .Le chantier va entraîner quelques nuisances dans la circulation (circulation alternée) .

Vie des Associations :

Les nombreuses associations du Village continuent leurs activités auxquelles les nouveaux arrivants peuvent s'associer. Le Club de l'Age d'Or multiplie les rencontres .Avec les beaux jours, les activités sportives reprennent en nombre : foot, tennis, boules, marche etc...La fête de la Pêche, le ball trap vont animer le village. L'exposition de l'association artistique Léz'arts à Thèmes se tiendra aussi en juin.

Tout le programme est détaillé sur le site de la commune.

Rappel de quelques de règles de civilité :

Le retour des beaux jours et du soleil incite à la promenade et la reprise des activités de jardinage et de bricolage. Pour le bien être et la tranquillité de tous il est sans doute pas inutile de rappeler certaines règles de civilité à respecter.

- Les périodes pendant lesquelles **l'utilisation des engins bruyants** est autorisée sont les suivantes
 - Les jours ouvrables de 8h. à 12h. et de 14h. à 19h.30
 - Le samedi de 9h. à 12h. et de 15h. à 19h.
 - Le dimanche et les jours fériés de 10h. à 12h.
- Lorsque vous partez en balade avec votre animal domestique, **n'oubliez pas de vous munir d'un sac pour ramasser les excréments que votre compagnon pourrait oublier** sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, **Ne laissez pas votre chien pénétrer dans les espaces de jeux pour enfants.**
- Les jours de collecte, pour éviter que les sacs poubelles déposés à même le sol ne soient visités par des animaux errants, pensez à vous procurer un **conteneur pour les ordures ménagères.**

LES BUDGETS DE LA COMMUNE

LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Les différentes dotations n'étant pas encore précisément connues, le budget 2017 a été construit avec des évaluations de recettes déterminées en tenant compte des sommes constatées les années antérieures.

Le conseil municipal, lors de sa séance du mardi 28 mars, ayant décidé de **ne pas augmenter les taux des impôts locaux**, le **montant total des recettes pour 2017** a été estimé à **1 107 464,63€.**

Pour faire face à **la baisse des dotations de l'Etat**, la municipalité a engagé depuis quelques temps une politique de diminution des dépenses de fonctionnement par une maîtrise des consommations d'énergie et une renégociation des différents contrats (emprunts, fourniture de gaz, etc....).

Sans augmenter la pression fiscale, cette action permet de dégager en fonctionnement un surplus de 439 864,63€ qui peut être transféré à la section d'investissement pour la réalisation de différents projets d'équipement et d'aménagement du village.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Grace à ce transfert, augmenté des différentes taxes et subventions d'équipement, le total des recettes inscrites à la section d'investissement s'élève à 813 255,66€.

Ces ressources permettront, non seulement de procéder à l'entretien des biens communaux et au renouvellement du matériel nécessaire au bon fonctionnement des différents services, mais également de financer les opérations suivantes :

- Le règlement du solde de la réfection des trottoirs route de St Nizier (100 000 €)
- L'installation du city stade sur le parking de la gare (80 000€)
- La poursuite de l'étude de l'aménagement du parking de la gare (50 000€)

- La réfection du deuxième court de tennis (3 000€)
- La réparation de la croix de l'église (10 000€)

Au final, le budget d'investissement est équilibré par l'inscription 254 925,63€ sur une ligne budgétaire non affectée au financement d'une opération précise. Cette somme permettra de financer les interventions urgentes et imprévisibles et pourra être utilisée les années à venir pour l'aménagement du parking de la gare lorsque le projet sera finalisé.

LE BUDGET d'ASSAINISSEMENT

Constraint par la réglementation sur l'eau de reconstruire la station d'épuration dont le fonctionnement présente de graves défaillances, le Conseil Municipal a fait procéder à une étude pour vérifier l'état du réseau de collecte des eaux et définir avec précision le type et le dimensionnement de l'équipement nécessaire pour un traitement efficace des eaux usées compte tenu de l'évolution de la population.

Comme indiqué ci-dessus, les conclusions de cette analyse ont démontré la nécessité de procéder à la mise en séparatif d'une grande partie du réseau communal (séparation des eaux usées et des eaux pluviales).

Le budget d'assainissement devant s'autofinancer, la municipalité, pour réaliser ces investissements importants – réfection du réseau et reconstruction d'une station d'épuration – s'est retrouvée dans l'obligation de porter la taxe d'assainissement sur l'eau à 1.28€. Cette décision, qui placera la participation des Marliozards dans la moyenne des redevances constatées sur le territoire, est absolument indispensable pour l'obtention de subventions et le remboursement d'un emprunt qui sera nécessaire pour le financement de ces opérations.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes du budget de fonctionnement, qui ne prend pas en compte la hausse de la taxe d'assainissement, s'élève à 207 726.99€.

Le contrôle des dépenses de fonctionnement permet cependant de dégager un excédent de 116 126.99€ qui peut être viré au budget d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le transfert de la section de fonctionnement, augmenté des subventions d'investissement notifiées à la Commune permet de porter le montant total des recettes d'investissement à 359 237.99€

Ces moyens budgétaires sont essentiellement affectés au financement des frais d'étude et d'une première tranche de travaux sur le réseau (337 737.99€) et au remboursement des emprunts contractés les années antérieures.

Nous vous invitons à venir consulter [les chiffres du budget](#) en cliquant sur le lien ou en vous connectant au site de la commune (mairie-publications)

L'équipe municipale vous invite à regarder le site de la Commune régulièrement pour plus d'information et vous souhaite de passer un bon été !